

## PROCES-VERBAL

### Assemblée Générale ordinaire

mercredi 22 avril 2015

*Siège social : Chez Monsieur Guy Liénard, 9 résidence St André, 84120 PERTUIS*

L'an deux mille quinze, le mercredi vingt-deux avril à 20 heures, les membres de l'association, se sont réunis à la grande salle de réunion du Maréchal Leclerc sur convocation du conseil d'administration en date du 7 avril 2015.

L'assemblée est présidée par Mr Guy Liénard en sa qualité de président sortant. Le secrétariat est assuré par Mr Nicolas Vignal.

Il remercie de leur présence : Madame M. Fromont, adjointe à la politique de la ville, Madame N. Trinquier, Monsieur L. Galland, Monsieur Y. Leydet, et Monsieur Jean-François Lovisololo.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- LE MOT DU PRESIDENT
- RAPPORT MORAL
- RAPPORT FINANCIER
- APPEL A CANDIDATURE
- ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- QUESTIONS DIVERSES

Le président fait un rappel l'historique de l'association ARROBA ainsi que de ses objectifs :

- **Date de création de l'association** : le 08 octobre 2008
- **Origine** : Demande de modification du projet initial du Conseil Général non adapté aux souhaits des riverains (Terre-plein central, suppression des tourne à gauche, expropriations, coût, concept « voie rapide »)
- **Nos propositions** : Réalisation d'une entrée de ville du type « entrée de ville côté Villelaure.
  - suppression des terre-pleins centraux,
  - suppression du rond-point des quatre saisons,
  - conservation des tournes à gauche,
  - réduction de la vitesse et donc des nuisances sonores
  - réduction des coûts,
  - diminution des délais.
- **Les avancées** :
  - les trottoirs,
  - l'éclairage public,
  - le busage de la partie basse,
  - la mise en place de 5 ralentisseurs.
- **Nos demandes urgentes dans l'attente de la réalisation de l'aménagement final** :

- réfection de la bande de roulement fortement dégradée suite au déplacement des réseaux sur la partie basse de la route de la Bastidonne,
- réalisation d'un cheminement piétonnier de la rue des quatre saisons jusqu'aux « Nids de provence »

Le Président mentionne qu'à ce jour nous n'avons toujours pas de nouvelles concernant le nouveau projet qui nous a été succinctement présenté par les membres de la municipalité le 12 décembre dernier dans les locaux du service technique de la ville.

Le président donne la parole à nos élus.

Madame N. Trinquier fait de ce projet une des priorités de son nouveau mandat.

La mairie doit le valider le projet avant qu'il soit présenté à l'association. (Dommage, on l'a déjà vu, on ne lui dit pas tout! MDR )

Ce nouveau projet fera l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique courant 2016. Des délais importants compte tenu du grand nombre de demandes d'expropriations à instruire, à la louche une quarantaine)

Madame Fromont présente les excuses de Monsieur le Maire retenu en Italie.

Monsieur le maire a demandé un rendez-vous au responsable de la voirie ainsi qu'au vice-président du Conseil Départemental afin de les entretenir sur le projet d'aménagement de la route de Bastidonne qui est une de ses priorités.

A ce jour, le projet est enterré par manque d'argent !

Monsieur Lulu Galland précise que la municipalité a validé le projet élaboré par le CG.

Monsieur Genin a contacté le SIVOM et les a menacé de mise en demeure si aucune action de réfection de la bande de roulement n'était entreprise (Ca va chier !)

Monsieur J.-F. Lovisolo, avec son beau manteau, ça fait presque Zorro nous annonce que grâce à une gestion fort judicieuse du l'ancien Conseil Général, le nouveau Conseil Départemental avait plein de sous !

Il précise que les entrées de ville sont de la responsabilité de la CPA et la partie trottoirs, éclairages, embellissement du ressort de la municipalité, et hop, renvoi aux 22.

Il a convié T. Lagneau à venir faire un point sur l'ensemble des projets du canton et notamment le projet d'aménagement de la route de la Bastidonne.

Il propose d'organiser une rencontre qui réunirait autour d'une table le Conseil Départemental, la CPA, la Municipalité et l'association ARROBA afin de présenter :

- le projet,
- les points techniques,
- le montage financier,
- les responsabilités des différents acteurs,
- les délais.

« Son objectif : Avancer sur ce projet et donner une réponse aux riverains »

M. le Président remercie nos élus pour toutes ces précisions. Il souhaite faire part également d'une remarque de plusieurs riverains se plaignant qu'un bus soit stationné très souvent sur le trottoir. M. Y. Leydet prend note et fera remonter à qui de droit. Ce n'est pas la première fois que ce bourricot se fait remonter les bretelles.

M. Emmanuelli, riverain, nous informe qu'il a contacté à 3 reprises monsieur le Maire afin de dénoncer la dangerosité de la route compte tenu du manque de trottoirs et de la dégradation de la bande de roulement. Continue papy à faire du vélo sur cette route, on va gagner une retraite !

M. Coste, riverain, est fort étonné par l'annonce de Mme Trinquier évoquant une quarantaine d'expropriations d'autant plus que l'on avait demandé aux propriétaires de laisser 4m pour un éventuel aménagement de la chaussée.

Mme. Trinquier précise qu'ils seraient surtout situés sur la partie haute (vers Coudouret)

Il donne ensuite lecture du rapport de la présidence et ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

- 1) Après lecture du rapport financier relatif aux comptes de l'association pour l'exercice 2014/2015, l'assemblée générale approuve ledit document tel qu'il lui a été présenté. Dès lors, quitus de sa gestion est donné au trésorier pour l'exercice écoulé. Après présentation du budget prévisionnel de l'exercice 2015/2016, l'assemblée générale approuve ledit budget tel qu'il lui a été présenté. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est trop fort le Yannick, un trésorier au top

- 2) Après débat, l'assemblée générale décide de conserver le montant des nouvelles cotisations dues au titre de l'exercice 2015/2016 à 6 euros. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
- 3) Après lecture du rapport moral fait un début de séance, l'assemblée générale approuve le document tel qu'il a été présenté. Il est ensuite mis au vote et approuvé à l'unanimité de l'assemblée.
- 4) Il est procédé ensuite à l'élection du conseil d'administration dans la forme réglementaire.

Sont déclarés élus :

- Guy Liénard
- Pascal Chaussonnet
- Nicolas Vignal
- Yannick Blayer
- Yves Reyre
- Gérard leydet
- Antoine Granato

Le Président sortant clôture les débats à 21h00 et convie l'assemblée au pot de l'amitié.

Le Président

Guy LIENARD